

# A VOTRE ÉCOUTE

## ■ Lors des réunions publiques

En juin 2011, comme annoncé dans la première édition de cette lettre d'information et via les affiches apposées sur les panneaux municipaux, notre équipe est allée à la rencontre des habitants des communes situées au coeur du projet ainsi que ceux des municipalités riveraines. WindVision France a tenu six réunions publiques dans les communes suivantes :

1. Lundi 20 juin 2011 à Cauroy
2. Mercredi 22 juin 2011 à Betheniville
3. Jeudi 23 juin 2011 à Ville-sur-Retourne
4. Lundi 27 juin 2011 à La Neuville-en-Tourne-à-Fuy
5. Mercredi 29 juin 2011 à Juniville
6. Jeudi 30 juin 2011 à Machault



Réunion publique du 30 juin 2011

A cette occasion, une présentation de l'actualité de l'énergie éolienne, du projet et des prochaines étapes importantes, a été effectuée. Les sessions des questions-réponses, d'ordre purement technique, politique ou administratif ont été l'occasion de permettre d'échanger librement autour de la thématique de l'éolien.



Réunion publique du 27 juin 2011

## ■ Lors de prochaines permanences

Notre équipe tiendra de nouveau des permanences à la Communauté de communes du Junivillois cet hiver. Nous serons à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives au projet pour celles et ceux qui n'auraient pas pu se rendre aux précédentes réunions publiques.

### Calendrier des permanences « Les matinées de l'éolien »

Lieu : Communauté de communes du Junivillois,  
3 rue du Moulin à Juniville

Mardi 13 décembre 2011 de 9h à 13h

Jeudi 15 décembre 2011 de 9h à 13h

Mardi 10 janvier 2012 de 9h à 13h

Jeudi 12 janvier 2012 de 9h à 13h

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- Taille du projet : 52 éoliennes
- Puissance par machine : 7,5 MW
- Puissance minimale du parc : 390 MW
- Répartition : 7 communes, 5000 hectares  
(Bignicourt, Cauroy, Hauviné, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Mont-Saint-Remy, Ville-sur-Retourne)
- Equivalence d'une consommation électrique de 310 000 foyers par an (hors chauffage)
- Réduction de 270 000 tonnes de CO2 par an

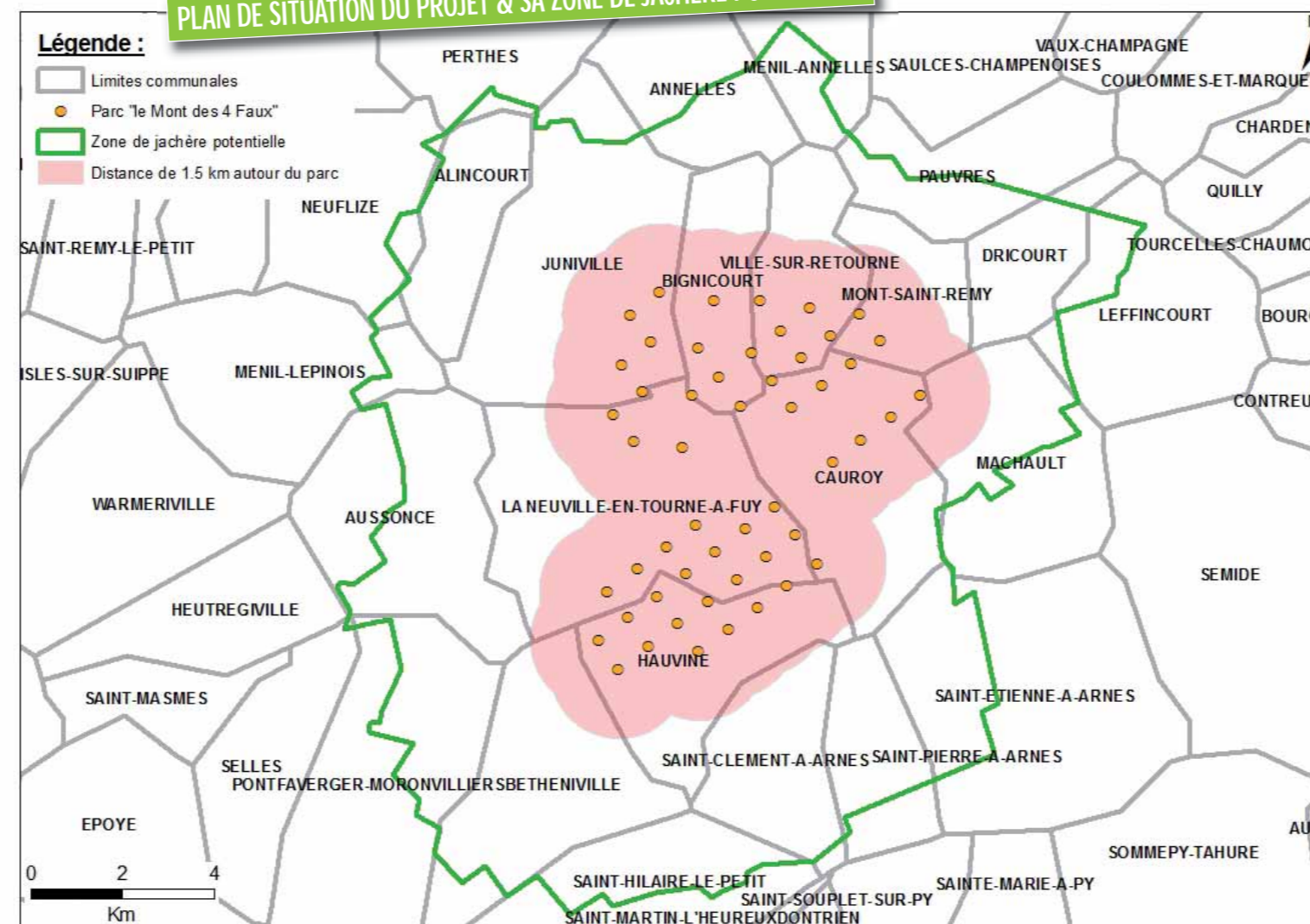
# CALENDRIER DU PROJET (Calendrier susceptible d'être modifié)

Dépôt de permis de construire	15/11/2010
Obtention du permis de construire	Printemps 2012
Travaux préparatoires	2012
Construction	2013-2015
Exploitation	2016

47 rue Louis Pasteur  
Actipôle La Neuville  
51100 REIMS  
Tel : +33 (0) 3 26 35 29 72  
Fax : +33 (0) 3 26 35 62 80

Retrouvez nos newsletters sur  
[www.windvision.com](http://www.windvision.com)

## PLAN DE SITUATION DU PROJET & SA ZONE DE JACHÈRE POTENTIELLE

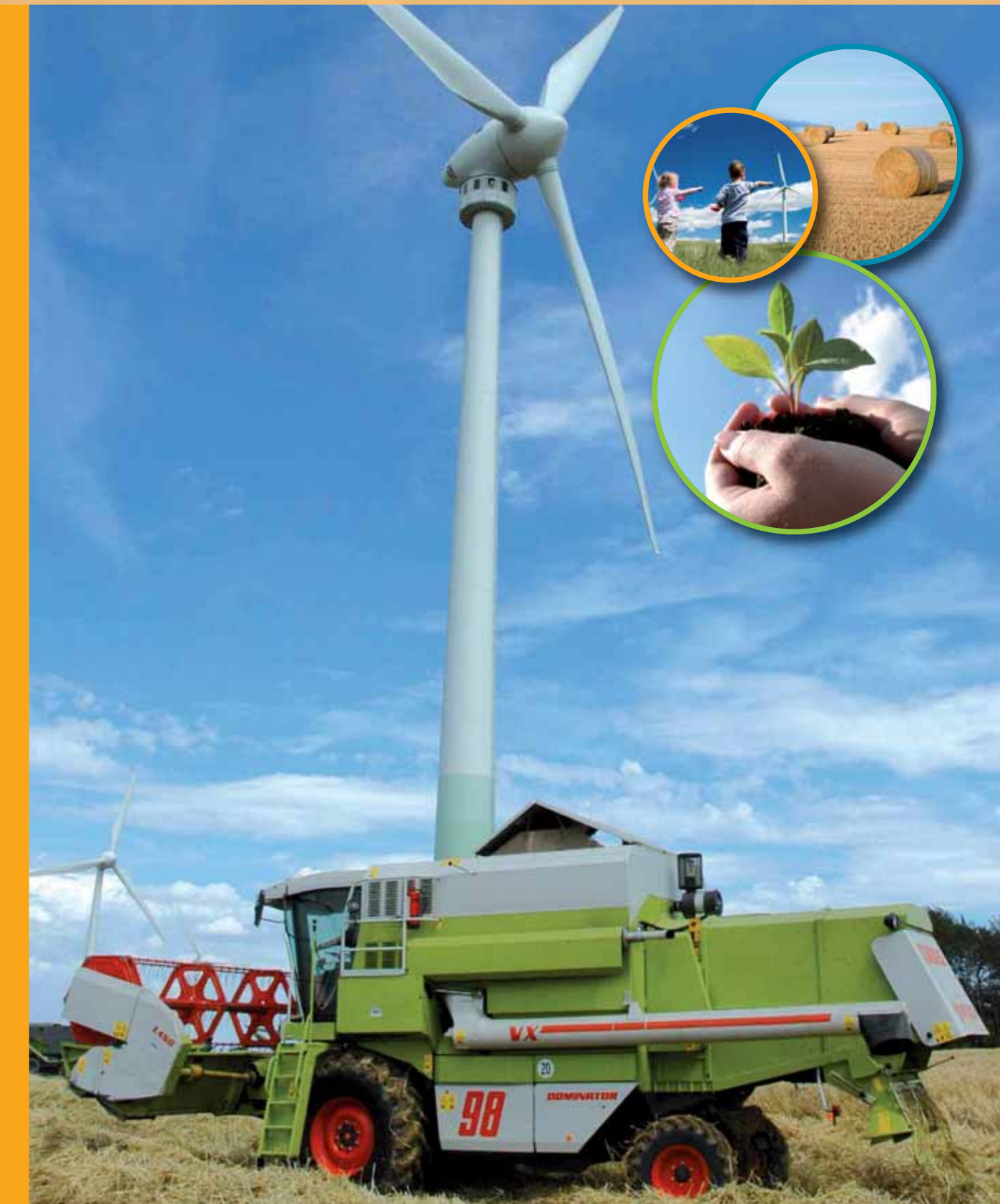


SOPAC Reprographie - 08000 Charleville-Mézières - 03 24 33 76 81

BULLETIN D'INFORMATION N°2

# PROJET EOLIEN LE MONT DES 4 FAUX

Bignicourt, Cauroy, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Hauviné, Juniville, Mont-Saint-Remy, Ville-sur-Retourne - AUTOMNE 2011



Notre monde à l'énergie éolienne

# Été 2011 : l'éolien face à une nouvelle réglementation

## ■ L'objectif éolien français

Actuellement, les développeurs éoliens sont soumis à la loi du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2. Cette dernière correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement dans les domaines :

de bâtiment et de l'urbanisme, des transports, de l'énergie, de la biodiversité, des risques, de la santé, des déchets et de la Gouvernance.

L'objectif du Grenelle2 établi par le Ministère de l'Ecologie est d'atteindre à l'horizon 2020 : 23% d'énergies renouvelables du bouquet énergétique, dont 25000 MW pour l'éolien, soit 10% de la production nationale d'électricité. A ce jour, on recense une puissance éolienne de 6000 MW.

En France, un parc éolien de 25000 MW permettrait d'éviter l'émission de 16 millions de tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de près de 8 millions de voitures\*. \*Source SER - Juin 2011.

## ■ Une mise en œuvre de plus en plus contraignante

Jusqu'à alors, tout projet éolien nécessitait l'obtention d'un permis de construire, instruit par 24 services administratifs, dont ceux de la D.D.T., D.R.E.A.L., A.B.F., A.R.S., l'Armée etc.

Le préfet statue en dernier lieu et a le pouvoir de valider ou non le projet.

Depuis 2009, l'Etat n'a cessé de durcir le dispositif relatif à l'implantation des parcs éoliens.

Cet été, une nouvelle réglementation a été publiée au Journal Officiel les 25 et 26 août 2011, qui stipule l'inscription des éoliennes terrestres au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Comme le souligne le Syndicat des Energies Renouvelables, la réglementation ICPE qui vient d'être publiée, ne se substitue pas mais s'ajoute aux nombreuses procédures auxquelles la filière éolienne est déjà soumise, ce qui conduit à des délais de mise en œuvre des parcs qui peuvent atteindre jusqu'à 8 ans, contre 4,5 ans dans le reste de l'Europe.

La superposition de cette multitude de procédures et réglementations est, certes, l'assurance d'une instruction scrupuleuse par les services de l'Etat, mais témoigne de l'enchevêtrement des dispositifs, parcours méandrique qu'un développeur éolien doit suivre.

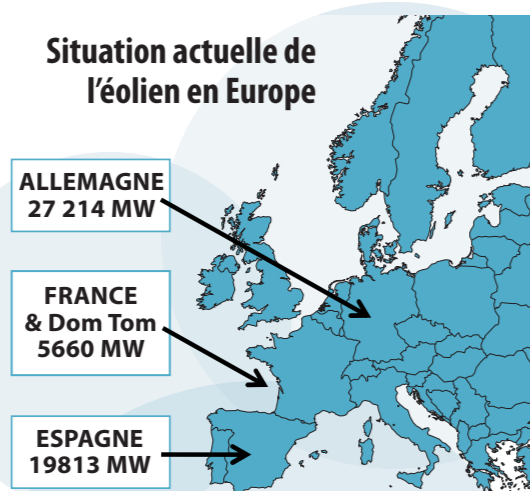
## ■ Zoom sur le Mont des 4 Faux

Le permis de construire du Mont des 4 Faux a été déposé le 15 novembre 2010. Avec cette nouvelle réglementation ICPE, WindVision est à nouveau dans l'obligation d'apporter de nouveaux éléments pour l'instruction du projet, à savoir : un dossier complémentaire sur les modalités d'exploitation du parc et la sécurité mise en œuvre.

Par conséquent, un retard de quelques mois est d'ores et déjà pressenti, décalant la période de l'enquête publique et ce, en fonction des autorisations des administrations consultées.



### Situation actuelle de l'éolien en Europe



Source : SER-2010



**En savoir plus : le Payback time de l'E126, c'est-à-dire le temps imparti pour que la machine rembourse son empreinte énergétique, est estimé à 8,5 mois d'exploitation. Il s'agit du temps de production nécessaire pour compenser l'énergie utilisée lors de la fabrication, du transport, de l'installation, du démantèlement et du recyclage de la turbine.**

# Les Ardennes seront précurseurs

## ■ L'évolution de la technologie

En seulement 30 ans, le rendement des installations éoliennes a été multiplié par 250.



	1980	1990	2000	2002	2006	2010
Puissance nominale	30 kW	250 kW	1.500 kW	2.000 kW	6.000 kW	7.500kW
Diamètre du rotor	15m	30m	70m	82m	127m	127m
Hauteur de la nacelle	30m	50m	100m	78-130m	135m	135m
Énergie fournie en une année	35.000 kWh	400.000 kWh	3.500.000 kWh	4.700.000 kWh	14.400.000 kWh	18.000.000 kWh

\* fonction des ressources en vent et du type de machine

Les éoliennes de 7,5MW produisent de l'électricité pour environ 6000 à 7000 ménages hors chauffage en fonction des ressources en vent et du type de machine. Le Mont des 4 Faux sera donc à la pointe de la technologie.

## ■ Enercon : la 1<sup>ère</sup> pierre de l'usine dédiée aux mâts d'éolienne

Si la conception de l'éolienne E126 et sa technologie sont le fruit d'un travail d'ingénierie allemande, la fabrication des mâts de béton sera quant à elle, l'oeuvre du savoir-faire français. Le 6 juillet 2011, Enercon a inauguré la pose de la première pierre de sa future usine à Longueil-Ste-Marie, près de Compiègne dans l'Oise.



Inauguration : pose de la première pierre de la future usine Enercon

Selon le constructeur : « Avec une surface d'environ 15 000 m<sup>2</sup>, cette usine — le premier site de production d'ENERCON GmbH en France — prévoit une production annuelle de l'ordre de 40 000 m<sup>3</sup>. Jusqu'à 90 nouveaux emplois seront créés, à court terme, avec l'ouverture de l'usine ». WindVision, convié à l'événement, a pu constater de manière tangible l'impact de ses projets ardennais. En effet, les mâts de béton préfabriqués du parc éolien le Mont des 4 Faux proviendront de cette usine. Leur acheminement en kit par voies fluviales et terrestres sont par ailleurs en cours d'étude. Pour mémoire, l'éolienne E126 est la plus puissante au monde développée à ce jour. Sa puissance unitaire atteint 7,5 MW (Mégawatt).



# Biodiversité et paysage

## ■ Jachères : L'APPEL A PROJET

L'installation d'un parc éolien en France implique la mise en place de mesures compensatoires et d'accompagnement au regard de la préservation de la biodiversité et du paysage. Le périmètre du parc le Mont des 4 Faux couvre une superficie de 5000 hectares.

Cette dimension conséquente pour accueillir 52 éoliennes requiert une approche à la hauteur du défi. C'est pourquoi, WindVision a mandaté deux associations naturalistes ReNard et la LPO, ainsi que les Fédérations régionales et départementales de chasse pour définir les actions et les mesures de suivi préconisées pour les espèces concernées. L'une des mesures incontournables identifiées est la mise en place de jachères.

### Proposition de répartition des jachères :

- 25% à l'intérieur du parc & dans une surface maximum d'1,5 km autour du parc\*
- 75% aux abords de la zone

\*carte du périmètre des mesures compensatoires en dernière page de couverture

WindVision lance donc un appel à projet destiné aux propriétaires enclins à mettre à disposition leurs terres situées sur les communes suivantes :

Alincourt, Annelles, Aussonce, Betheniville, Bignicourt, Cauroy, Dricourt, Juniville, Hauviné, La Neuville-en-TAF, Leffincourt, Machault, Ménil-Annelles, Ménil-Lepinois, Mont-St-Rémy, Neufelize, Pauvres, Pertes, Pontfaverger-Moronvilliers, St-Clément-à-Arnes, St-Etienne-à-Arnes, St-Hilaire-le-petit, St-Pierre-à-Arnes, Ville-sur-Retourne, Selles.

Le relevé parcellaire délimitant la zone d'aménagement et le dossier de l'appel à projet sont téléchargeables sur notre site [windvision.com](http://windvision.com) ou disponibles sur demande au Tél : **03 26 35 29 72**.

La sélection finale des sites proposés pour accueillir les mesures compensatoires sera réalisée en concertation avec la Chambre d'Agriculture.

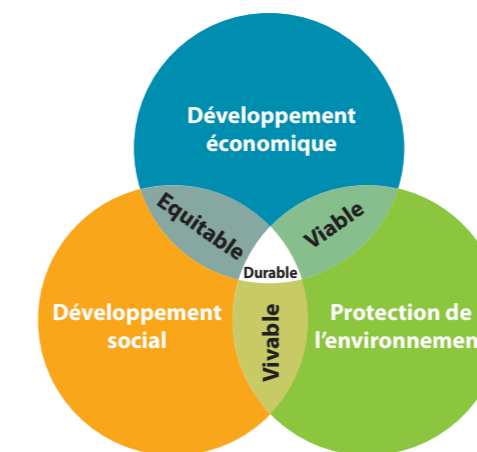
## ■ Un aménagement paysager customisé

Outre les mesures destinées à la conservation de la biodiversité, l'aménagement paysager a également fait l'objet d'une attention particulière. WindVision s'est adjoint les services du Cabinet Crémel et Guitton, paysagiste d.p.l.g., qui a mené une étude, commune par commune pour les sept municipalités d'implantation du projet et deux riveraines, toutes concernées par des niveaux de visibilité différents. Les aménagements envisagés pour les 9 communes ont été étudiés au cas par cas, avec une approche de terrain afin d'être au plus proche de la vision qu'auront les habitants. Il s'agit du prolongement d'un pré-existant pour certains bourgs. L'étude propose de nouvelles implantations d'alignement d'arbres dans

et à l'entrée des villages. Des bosquets, des haies champêtres ou bocagères, ou bien encore des fronts végétalisés seront suggérés. L'utilisation de la palette d'essences locales est prévue ; celle-ci comprend notamment le tilleul, essence noble généralement utilisée pour les lieux emblématiques, les frênes, arbres d'alignement etc.

Laurence Crémel précise que les aménagements sont toujours pensés dans une continuité du paysage et en tenant compte de l'avenir des villages.

WindVision s'apprête donc à consulter les élus municipaux dans le but de soumettre ces plans. L'aménagement et les dépenses d'entretien seront à la charge de WindVision.



Exemple de proposition d'aménagement